



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 23**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

**Ont donné procuration : 11**

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

**Absente non représentée : 01**

Mme Sophie Paris

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2022-11-23/29

**Objet : expérimentation d'un Espace Numérique de Travail (ENT) avec le fournisseur BENEYLU SCHOOL, au Groupe scolaire Henri Roubourdin - Signature d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-11-23/29

Objet : expérimentation d'un Espace Numérique de Travail (ENT) avec le fournisseur BENEYLU SCHOOL, au Groupe scolaire Henri Rabourdin - Signature d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République réaffirmant une éducation à l'information et à l'usage responsable d'internet ainsi qu'une formation par le numérique aux élèves,

**VU** l'engagement des deux partenaires, l'Académie de Versailles et la commune, dans le domaine du numérique pour l'éducation,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Solidarités - Qualité de vie, réunies en séances du 14 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il a été décidé la mise en place d'une expérimentation d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles volontaires, la maternelle et l'élémentaire Rabourdin, pour mieux uniformiser les outils de communication entre les familles et les écoles,

**CONSIDÉRANT** que le déploiement de l'Espace Numérique de Travail dans les écoles concernées de la Commune est mené en partenariat avec le fournisseur Beneylu School,

**CONSIDÉRANT** que les responsabilités et les rôles de chacune des parties dans le cadre du déploiement de l'Espace Numérique de Travail seront définis dans la convention à intervenir avec Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Elodie Simoes, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relative à la mise en place de l'expérimentation d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles maternelle et élémentaire Rabourdin, avec le fournisseur Beneylu School pour l'année scolaire 2022-2023,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération et tout document y afférent,

**INSCRIT** au budget 2022 dans le cadre du marché existant CFI – SIPPAREC les crédits nécessaires au paiement du déploiement des données et des ressources numériques dans le cadre de l'Espace Numérique de Travail.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*